



Suivi triennal des recommandations du CGLPL (2019) Centre éducatif fermé de Saint Venant (Pas-de-Calais) Visite du 11 au 14 janvier 2016 (2^e visite)

Le rapport de visite a été communiqué au garde des Sceaux dont les observations sont reproduites ci-dessous.

1. BONNES PRATIQUES

Les DIPC sont complets, individualisés et dynamiques. Leur pluridisciplinarité doit être soulignée, tout comme la présence des parents du jeune. La remise de l'original du DIPC aux parents est une bonne pratique.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Le DIPC continue d'être un document de référence pour ce qui concerne le projet individualisé du jeune.

La scolarisation à l'extérieur doit continuer d'être encouragée lorsque le profil du mineur le permet.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

L'arrivée d'une nouvelle enseignante a relancé une dynamique en termes de scolarité à l'interne. L'inscription des jeunes dans des établissements scolaires de proximité est, de plus, facilitée par la collaboration étroite entre la DASEN62 et la DTPJJ62 pour ce qui concerne la rescolarisation des jeunes placés.

La qualité des liens noués avec les entreprises locales permet aisément de proposer des lieux de stage de découverte professionnelle.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Le relationnel avec les entreprises locales continue d'être satisfaisant et permet régulièrement de positionner des mineurs en stage d'observation « métier ». Depuis le contrôle, le CEF a encore développé son réseau de partenaires.

La présence infirmière permet d'assurer un suivi sanitaire des jeunes satisfaisant. La prise en charge médicale des jeunes est effective et pluridisciplinaire.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

L'arrivée d'une nouvelle infirmière a contribué à renforcer la prise en compte de la santé des jeunes. Les bilans de santé sont systématiques et le partenariat noué avec la CPAM permet de garantir l'activation des droits des usagers en matière de santé.

La signature d'une convention avec l'EPSM de Saint-Venant permet d'offrir une prise en charge psychiatrique de qualité. Le recrutement d'une infirmière de psychiatrie depuis la visite précédente doit être souligné.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

La convention avec l'EPSM de Saint Venant est toujours effective et c'est d'ailleurs le même médecin psychiatre qui intervient au CEF depuis sa création. A plusieurs reprises, le profil des jeunes accueillis a mis en relief la nécessité de faire perdurer ce lien avec la santé mentale. Le profil de l'infirmière (solide expérience en psychiatrie) est forcément de nature à favoriser la bonne compréhension et perception de certaines problématiques. En ce sens, elle sécurise les équipes.

Le départ d'un jeune est marqué par des attentions de la part de l'équipe du CEF : un repas avec ses préférences alimentaires ainsi qu'un dessert sont confectionnés ; un cadeau de fin de placement lui est offert et enfin, un livret avec des photographies illustrant les activités auxquelles le jeune a participé et les moments forts de son placement au CEF est réalisé.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Ces temps symboliques sont toujours d'actualité.

2. RECOMMANDATIONS

2.1 L'AMENAGEMENT DES LOCAUX

La salle de sport et la salle de détente doivent être remises en état sans délai.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

La salle de détente et la salle de sport ont été restaurées en adéquation avec les besoins des adolescents. Les mineurs sont associés autant que possible aux réparations nécessaires dans la limite des travaux autorisés compte tenu de leur âge.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

L'attention portée aux bâtiments perdure. Les dégradations sont devenues minimales. Les difficultés rencontrées sont liées à une usure normale. Prochainement, les douches de tous

les domiles (petite construction ronde indépendante servant de chambre aux jeunes) vont être restaurées ainsi que les sols.

Le respect de l'intimité des jeunes justifierait l'installation de rideaux aux fenêtres des domiles. Cette recommandation est évoquée dans l'audit de la PJJ.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Des rideaux ont été installés aux fenêtres afin de garantir le respect de leur intimité.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Les rideaux sont toujours présents.

L'état d'un grand nombre de domiles est indigne. Ils doivent être réparés de toute urgence et avant toute admission de nouveaux mineurs.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Un programme de travaux a été engagé au cours du premier semestre 2016 afin de réhabiliter les chambres des mineurs. Les mineurs sont associés autant que possible aux réparations nécessaires dans la limite des travaux autorisés compte tenu de leur âge.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Les domiles sont tous dans un état correct. Les douches et les sols vont être rénovés.

En raison d'un vol de clés récent, les serrures des portes des bureaux, réserves et autres locaux habituellement fermés doivent être changées sans délai, afin d'éviter la disparition d'objets et de garantir la sécurité de tous.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Des changements de serrures ont été effectués afin d'éviter la disparition d'objets et de garantir la sécurité de tous.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Chaque professionnel dispose aujourd'hui d'un système d'attache qui empêche la perte ou le vol de clés. L'organigramme des clés est conçu de manière à ce que chaque corps de métier dispose non pas d'un passe général mais des clés en lien avec sa fonction.

2.2 L'ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT ET LES DOCUMENTS PEDAGOGIQUES

Il convient de veiller à ce que le projet de service soit suffisamment clair, complet et qu'il donne lieu à des formations pour être compris et intégré par l'équipe, afin qu'il devienne un guide et une référence de travail pour tous.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

En 2016, le projet de service a été réactualisé.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Le projet de service est toujours d'actualité mais il évolue et s'enrichit en permanence. Les évaluations internes et externes participent bien évidemment de l'évolution de ce projet.

Il convient d'associer l'ensemble du personnel à un projet d'établissement autour duquel devront s'articuler des programmes d'activités structurés et adaptés à chaque jeune.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

L'arrivée d'une nouvelle équipe de direction dès le mois d'août 2016 a permis de remédier à des difficultés en termes de ressources humaines et de constituer une équipe éducative plus cohérente et sécurisante pour les jeunes pris en charge. Afin de fédérer la nouvelle équipe autour de la mise en œuvre du projet d'établissement, un travail participatif sur l'élaboration de fiches-actions a été engagé. A ce jour, six fiches-actions sont formalisées et portent notamment sur l'organisation du CEF, la gestion de la violence, le vivre ensemble, la bientraitance, le déroulement du placement et l'analyse de pratiques. Des fiches-actions portant sur la santé et les activités éducatives sont en cours de validation.

Les modalités d'élaboration, de programmation, de validation, de restitution et d'évaluation des activités ont été intégrées dans le projet d'établissement réactualisé. Le

recrutement du chef de service a permis d'installer une dynamique positive autour des activités scolaires, éducatives et sportives.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

La stabilité de l'équipe de direction a permis de garantir la continuité des actions engagées.

De nouvelles fiches actions sont actuellement au travail. La démarche est participative et intègre l'ensemble de l'équipe quelle que soit la fonction.

Axe 1 Projet d'établissement et réponse aux besoins des publics.

Axe 2 Partenariat et inscription dans l'environnement.

Axe 3 Droits, devoirs, expression et participation des adolescents placés en CEF

Axe 4 Management des ressources humaines.

Axe 5 Gestion administrative et financière.

Il convient de mettre en adéquation le projet d'établissement et le livret d'accueil avec les activités réellement dispensées.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cf. réponse précédente.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Le projet d'établissement a évolué ainsi que le livret d'accueil.

La participation d'un éducateur à la surveillance effective de nuit, sans la possibilité de dormir, ne paraît pas nécessaire et réduit d'autant les disponibilités de ce personnel la journée. Il conviendrait que la réflexion menée à la suite de la visite aboutisse rapidement.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

L'évolution positive du centre, perçue à travers la baisse du nombre de fugues et d'incidents signalés et l'augmentation du nombre de jeunes allant jusqu'au terme de leur placement, a permis de repenser l'organisation du travail de nuit. Cette intervention visait à sécuriser les prises en charge compte tenu des différents incidents connus par l'établissement. Eu égard à la réduction du nombre d'arrêts maladie à la suite des

remaniements opérés dans l'équipe et à la diminution des incidents, ces problématiques s'amenuisent et une évolution de cette organisation est en cours de réflexion.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Les nuits sont assurées par deux veilleurs, aucun ne dort. Il n'y a pas d'éducateur qui exerce les nuits.

2.3 L'ACCUEIL DES MINEURS

Il conviendrait de mettre en place une commission d'admission pluridisciplinaire.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cette recommandation n'est pas encore suivie d'effet, les admissions étant actuellement actées par le directeur après consultation des chefs de service.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Seuls les cadres sont autorisés à répondre aux demandes d'admissions. L'équipe éducative est sollicitée dans un second temps lorsqu'il s'agit de préparer l'arrivée du mineur.

L'admission d'un mineur doit toujours comporter un minimum de préparation individuelle et collective si l'on ne veut pas obérer dès le départ les chances de réussite du placement.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

A la suite de travaux institutionnels engagés depuis le mois de mars 2017 pour redynamiser les activités de jour et mettre en œuvre un projet pédagogique cohérent, l'établissement a reçu davantage de demandes d'accueil préparées. La stabilisation du collectif, mesurée par une augmentation du taux d'occupation, a permis d'engager une réflexion sur la qualité de l'accueil. La fiche-action relative au placement des usagers matérialise cette réflexion. Dès lors, chaque chambre inoccupée conséquemment à la mainlevée de placement d'un jeune est préparée immédiatement pour l'accueil d'un prochain arrivant. Par ailleurs, les chefs de service veillent à la qualité de l'information transmise aux professionnels afin de préparer chacun aux accueils envisagés dans l'immédiateté. Pour les accueils préparés, une visite de « pré-accueil » sur site est organisée.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

La part des accueils préparés a augmenté pour atteindre la moitié de ceux-ci. La procédure d'accueil est formalisée et bien respectée quel que soit le type d'admission. A son arrivée,

chaque mineur bénéficie d'une prise en charge externalisée d'une journée avec un éducateur pour permettre une phase d'intégration des règles hors du collectif.

2.4 LES ACTIVITES PROPOSEES

L'initiation professionnelle doit être développée et l'atelier cuisine replacé au centre du projet d'établissement.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Un nouvel enseignant, arrivé à la rentrée scolaire 2017, a modifié les pratiques scolaires en s'appuyant sur la pédagogie de projet. Outre la scolarité, l'activité « cuisine et service » a repris une place centrale.

Le CEF de Saint Venant inscrit davantage son action dans le cadre de supports locaux (ex : visites en lien avec le devoir de mémoire, présentation des centres de formation des apprentis lors d'une rencontre au CEF avec un coordonnateur académique) ou de manifestations organisées par la PJJ (participation programmée au Parcours du Goût 2018 en association avec le CEF de Bruay-la-Buissière). L'établissement veille à multiplier les mises en situations professionnelles, notamment en collaborant à l'organisation de manifestations locales de la municipalité ayant un intérêt éducatif.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

L'atelier cuisine reste une activité centrale en termes d'atelier de préprofessionnalisation. Pour autant, le CEF a su diversifier les activités proposées pour développer les activités ou actions citoyennes (SPA, Resto du cœur, jardin potager pour redistribution des produits aux plus démunis, visite du camp de Struthof, ciné-débat ...).

Il conviendrait de remettre en place une fonction d'éducateur spécialisé « espaces verts ».

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

La recommandation de mise en place de la fonction éducateur spécialisé « espaces verts » n'est actuellement pas effective.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cette perspective n'est plus d'actualité. Un éducateur ayant des connaissances et de l'appétence pour cette discipline, est porteur de l'action mais n'est pas pour autant « spécialisé ».

Un programme d'activités sportives doit être mis en place pour chaque mineur. Les matériels doivent être renouvelés et faire l'objet d'une procédure de suivi et d'entretien.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

La salle de sport a été rénovée et infrastructures sportives de la municipalité ont été mises à disposition du centre. La présence d'éducateurs sportifs au sein de l'équipe permet de donner une large part à ces activités dans la vie de l'établissement.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

L'équipe dispose de réelles compétences en la matière. Le partenariat permet également de mettre en place des activités sportives dans un cadre pédagogique (FC Hazebrouck, futsal, dojo de Saint Venant, équitation...).

Le CEF participe ponctuellement aux journées sport interservices organisées par la DTPJJ du Pas de Calais.

Les locaux à usages sportifs sont bien agencés et équipés. L'affichage permet une sensibilisation à la pratique d'activité sportive telle que la musculation.

Il existe un projet pluridisciplinaire « hygiène alimentaire/sport/bien être ».

Il conviendrait de reprendre les ateliers thérapeutiques, intéressants, diversifiés et appréciés des jeunes.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

La diversité des activités s'illustre par l'activité d'équithérapie, réinvestie et complétée par un partenariat avec la société protectrice des animaux, ainsi que par une ferme pédagogique. De même, un atelier « bien-être » sert de support aux actions d'éducation à la santé.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Les ateliers thérapeutiques sont toujours effectifs. Il existe aujourd'hui également, un atelier socio-esthétique.

2.5 L'EXPRESSION COLLECTIVE DES MINEURS

Il convient de remettre en place une procédure de consultation des usagers et un lieu d'échange collectif avec les adultes.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Le CEF a prévu dans le règlement de fonctionnement un conseil de participation composé de délégués des jeunes, désignés par tirage au sort, de représentants des parents, de

représentants du personnel, de l'administrateur délégué au pôle justice de l'association et de personnes extérieures qualifiées.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

A ce conseil de participation s'ajoute aujourd'hui, une réunion « expression des jeunes » qui a lieu tous les lundis. Elle permet aux mineurs de s'impliquer dans les projets de l'établissement, d'émettre des demandes et ainsi de se responsabiliser.

2.6 LES ENTRETIENS PSYCHOLOGIQUES

La confidentialité des entretiens psychologiques des mineurs doit être strictement respectée.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

L'aménagement des locaux a permis de faire respecter la recommandation concernant la stricte confidentialité des entretiens psychologiques, dispensés désormais dans un lieu adapté.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Les bureaux actuels permettent de garantir cette confidentialité.

2.7 LES REPAS

La composition des menus doit être soumise à un diététicien.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

L'intervention d'une nutritionniste dans la composition des menus participe à l'éducation à la santé initiée dans au cours des ateliers « bien-être ».

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

L'infirmière, la psychologue et l'enseignante mènent une action sur l'hygiène alimentaire. Les menus sont élaborés par les cuisiniers avec avis de l'infirmière et validation par un chef de service.

Le cadre préprofessionnel du restaurant d'application permet également la prise en compte des questions d'équilibre et d'hygiène alimentaire.

2.8 LA DISCIPLINE

Une réflexion doit être menée en concertation avec l'ensemble de l'équipe pour dégager une politique disciplinaire cohérente, lisible, conforme au projet éducatif de l'établissement et transcrite dans un règlement connu de tous. Une recommandation similaire formulée dans le

rapport de la visite précédente avait donné lieu à une réponse pourtant engageante de la part du ministère.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

Le règlement de fonctionnement de l'établissement a été retravaillé, avec le soutien du pôle des politiques institutionnelles de la direction territoriale de la PJJ. La question de la gestion des transgressions et des sanctions y est clairement détaillée. Ce document est remis à chaque mineur à son arrivée. Par ailleurs, depuis la visite, un rappel de la procédure de signalement des incidents a également été effectué par voie de note de service.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

La procédure concernant la remontée des incidents est respectée.

Un travail est engagé au sein du CEF sur le thème de la sanction.

2.9 LES LIENS AVEC LA FAMILLE ET LE PROJET DE SORTIE

Un contact systématique est recommandé entre le CEF et les parents du jeune avant son retour afin de faire le point sur le déroulement du droit de visite et d'hébergement, dans le cadre de sa prise en charge éducative.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Une prise de contact avec la famille a lieu avant chaque permission. Les familles disposent du numéro de téléphone portable de service pour interpeller un éducateur en cas de difficulté le week-end. Un point est également fait avec la famille à chaque retour de permission.

Tout retour au domicile familial doit être préparé, réfléchi et décidé par l'équipe éducative du CEF, en lien avec le jeune concerné et sa famille.

REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA JUSTICE

L'exercice du droit de visite et d'hébergement est évoqué en réunion pluridisciplinaire, sous le contrôle du magistrat. A minima, lorsque l'appréciation de l'opportunité du droit d'hébergement est laissée à l'établissement, le magistrat est averti des dates de retour en

famille. De plus, lorsque ce droit s'exerce, les chefs de service s'assurent que les éducateurs ont pris attache avec les représentants parentaux pour effectuer un bilan de l'accueil.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Pour les permissions, le jeune fait une demande écrite qui est évoquée en réunion. Le lien jeune/famille est facilité. Les jeunes peuvent recevoir la visite de leur famille 2 jours après leur arrivée.

Les familles peuvent également venir partager un repas préparé par le jeune le week-end. Il n'y a pas de sanction sur les visites famille ou sur les appels téléphoniques à destination des familles.

La sortie des mineurs est préparée mais le projet envisagé est rarement mis en œuvre en raison des nombreux départs anticipés des jeunes. Des efforts doivent être déployés par l'équipe pluridisciplinaire du CEF à ce sujet.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

La durée moyenne d'un placement est aujourd'hui de 6 mois. Les placements vont pour la plupart à leur terme et les orientations travaillées en amont sont effectives.

Certains mineurs voient leur placement prolongé (parfois à leur demande) pour finaliser un projet scolaire ou professionnel.